

# Inscription périodique des mercredis en APS

NOM DE L'ENFANT :

PRÉNOM DE L'ENFANT :

ÉCOLE :

CLASSE :

<b><u>AVRIL / MAI 2022</u></b>	27/04	04/05	11/05	18/05	25/05
« <u>péricentre mercredi matin</u> » (7h30/9h00)					
« <u>péricentre mercredi soir</u> » (18h/18h30)					
mercredi « <u>journée</u> » (9h/18h)					
mercredi « <u>matin sans repas</u> » (9h/12h)					
mercredi « <u>matin avec repas</u> » (9h/14h)					
mercredi « <u>après-midi avec repas</u> » (12h/18h)					
mercredi « <u>après-midi sans repas</u> » (14h/18h)					

<b><u>JUIN / JUILLET 2022</u></b>	01/06	08/06	15/06	22/06	29/06	06/07
« <u>péricentre mercredi matin</u> » (7h30/9h00)						
« <u>péricentre mercredi soir</u> » (18h/18h30)						
mercredi « <u>journée</u> » (9h/18h)						
mercredi « <u>matin sans repas</u> » (9h/12h)						
mercredi « <u>matin avec repas</u> » (9h/14h)						
mercredi « <u>après-midi avec repas</u> » (12h/18h)						
mercredi « <u>après-midi sans repas</u> » (14h/18h)						

## Mettre une croix dans les cases de présence

- ❖ Le repas est à réserver en mairie
- ❖ En demi-journée 12h00 ou 14h00 sont les horaires de départ ou d'arrivée
- ❖ Vous avez la possibilité de venir chercher votre enfant à partir de 16h45

*Toute inscription devient définitive et due si aucune notification par écrit (mail ou papier) n'a été effectuée au plus tard le vendredi d'avant le jour de présence, sauf en cas de motifs impérieux et sous justificatif ou certificat médical.*